

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 06 décembre 2011

Convocation en date du : 01/12/2011

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 16/12/2011

L'an deux mille onze, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET

M. Jean-Baptiste DUPY a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1°) Contrats de travail

- Melle Camille Sabot

Le Maire explique que le contrat C.A.E. de Melle Camille Sabot, assurant l'accueil et diverses tâches administratives au secrétariat de la Mairie se termine le 15 décembre prochain. Melle Camille Sabot travaille depuis 2 ans à la Mairie avec sérieux, compétence et dynamisme.

Eu égard des satisfactions données, le Maire propose son embauche en tant qu'adjoint administratif à compter du 16 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif sur la base de 35 h par semaine,
- décide le recrutement de Melle Camille Sabot comme adjoint administratif stagiaire pour un an à compter du 16 décembre 2011,
- autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

- M. Gilles Mauche

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Marc Grala, qui avait été recruté en contrat CAE en tant qu'agent technique, a donné sa démission le 22 novembre dernier durant sa période d'essai et qu'il convient de recruter à nouveau. Il indique qu'un autre candidat, M. Gilles Mauche, a été reçu en Mairie pour un entretien. Après étude du dossier, la candidature de M. Mauche a été retenue.

Le Maire propose son embauche en CAE de 26h par semaine.

Le Conseil Municipal :

- accepte le recrutement en CAE de 26 h par semaine de M. Gilles Mauche,
- dit qu'il sera rémunéré à l'échelon 3 échelle 1, IB 297 IM 295,
- autorise le Maire à signer la convention et le contrat de travail correspondants.

2°) Cession chalets

Le Maire rappelle la mise en vente de la totalité des chalets. Il indique que plusieurs personnes sont venues visiter le site depuis quelques semaines mais n'ont pas donné suite.

Il fait part de la visite de M. et Mme Seiller vivement intéressés par cette acquisition. Il les a rencontrés en présence de Roland Simonet. Ces derniers ont fait parvenir en Mairie une promesse d'achat pour 450 000 € net frais d'agence. Ils envisagent, dans leur projet, la construction d'une piscine couverte, d'un spa et de nouveaux chalets de plus grande capacité.

Après un large débat, considérant que cette vente permettrait de conserver l'aspect touristique du site, le Conseil municipal :

- accepte la proposition de M. et Mme Seiller pour un montant net de 450 000 €,
- demande une rencontre rapide avec les acheteurs pour régler les détails,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3°) Acquisition véhicule utilitaire

Le Maire rappelle que le véhicule communal actuel n'est pas passé au dernier contrôle technique et qu'il n'est pas réparable. Des devis pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion ont été sollicités auprès de plusieurs garages.

Le Conseil Municipal :

- charge MM. Jean-Yves Courtois et Jean-Pierre Bénas d'étudier ces devis rapidement,
- les autorise à passer commande auprès du garage retenu.

4°) Indemnité du receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics ou agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal :

- décide d'accorder l'indemnité de Conseil 2011 au taux de 50 % à Mme Deneux,
- dit que cette indemnité sera calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

5°) Voirie

Le Maire indique qu'une réunion est prévue ce mercredi 07 décembre à 14 h avec la Commission Voirie, M. Narboux de la DRI de Matour et M. Bertrand de la D.D.I de Cluny pour les problèmes rencontrés suite aux travaux sur les voies départementales.

Le Maire souligne que le marquage au sol des passages piétons est maintenant à la charge des communes.

Suite à la convocation de l'assurance Matmut pour une rencontre en novembre dernier, la commission voirie s'est rendue au hameau de La Roche pour l'expertise des problèmes d'écoulement d'eau dans la cour de M. Pinvidic suite à l'orage de juin dernier.

Après analyse du dossier et de vérifications, les experts n'engagent par la responsabilité de la Commune.

6°) Travaux bâtiments

- Escaliers de la Mairie : ils sont en cours, reste la rampe à installer ; l'installation est programmée pour cette fin de semaine.

- Chaudière de la Mairie : elle a été posée il y a 15 jours, il reste à mettre la pompe à chaleur et les compteurs individuels.

- Salle des fêtes : - les plaques du plafond doivent être changées avant Noël
- les portes ont été commandées mais la date d'intervention n'est pas encore programmée.

- Bureau de Poste : la signalétique extérieure est toujours en attente

Le Maire indique que Mme Chambreuil est de nouveau passée en Mairie par rapport à la dangerosité du trottoir longeant son habitation.

7°) Pare-ballon

Le Maire rappelle le devis de M. Michel Cortier concernant la rehausse du pare-ballon derrière le stade de foot. Il indique que d'autres devis ont été sollicités et que, dès réception, ils seront rapidement étudiés.

8°) Avenant contrats mission de contrôle et SPS

Le Maire rappelle les contrats qui avaient été signés dans le cadre de la création du groupe scolaire pour la mission de contrôle et la mission SPS. Le montant du projet ayant changé par rapport au projet initial, il convient de passer un avenant avec les bureaux de contrôle concernés.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants correspondants qui entraînent un montant total de 4 200,00 € H.T. pour la mission S.P.S. et de 14 400,00 € H.T pour la mission de contrôle.

9°) Centre Social du Hameau des Ormes

Le Maire indique que l'OPAC a bien pris acte de la résiliation du bail pour le hameau des Ormes mais qu'il reste ouvert à toute proposition.

Après un large débat, le Conseil Municipal a émis le souhait de louer à titre précaire et provisoire une partie seulement des locaux (correspondant au bail du bâtiment n° 18) à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal charge le Maire de reprendre contact avec l'OPAC pour étudier cette possibilité.

10°) Vente appartement de Chambéry

Le Maire indique avoir reçu les notes d'honoraires de l'agence CIMM pour la vente du studio qui s'élèvent à 5 000 €.

Une proposition pour la vente du T3 + garage a été transmise par l'agence CIMM pour 142 000 €.

Après un large débat, le Conseil Municipal refuse cette offre jugée insuffisante et charge Jean-Baptiste Dupy de prendre contact avec l'agence CIMM pour faire une contre proposition.

11°) Association de la MARPA

Le Maire relate sa rencontre avec M. Pierre Duclos concernant la MARPA de Matour. Il indique que si la commune adhère à l'association de la MARPA, les habitants de Dompierre auraient les mêmes priorités que les autres adhérents de l'association.

Le Conseil Municipal :

- accepter d'adhérer à l'association de la MARPA,
- charge le Maire d'en informer le Président dans les meilleurs délais.

12°) P.L.U. communautaire

Le Maire rappelle la dernière réunion que s'est tenue à la Galerie du Bois avec le Président de la Communauté de Communes de Lapalisse, le Président de la Communauté de Communes de Matour et sa Région et des représentants de la D.D.T. concernant le projet de PLU communautaire.

Après un large débat, le conseil municipal ne souhaite pas s'engager dans un PLU communautaire pour l'instant.

13°) Association des Dompierre de France

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une réunion avec les Dompierre de France pour préparer les 20 ans de l'association.

14°) Décharge de Bois du Lin

Réunion ce mercredi à 16h avec M. Grizard et M. Tarlet pour voir quelles analyses simplifiées réaliser.

15°) Local Maison des Services Publics

Le Maire fait part de la demande de M. Magnat pour la location du local Maison des Services Publics dans l'intention d'y installer une crêperie-snack.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe
- charge le Maire de signer le bail correspondant.

16°) Club Porsche

Le Maire fait part du projet « Montée historique de Dompierre » du Club Porsches. Le projet consiste en fait en un défilé de Porches sur une portion de la Départementale 41 de la maison de M. Bernard Aucaigne jusqu'à la Croix de Mission. Il charge Jean-Pierre Bénas d'être le correspondant avec le Club Porsches.

17°) Ecole de Musique

Le Maire fait un rapide compte-rendu de la dernière assemblée générale de l'école de musique avec notamment le problème de participants à cette réunion et le manque de bénévoles.

18°) Décision modificative n° 1 budget Budget Commune

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la Décision modificative n° 1 budget Budget Commune suivante :

Section investissement

Dépenses

Art. 202 : + 1 033 €

Art. 1641 : - 1 033 €

19°) SIRTOM

Martine Carrette et Roland Simonet font un compte-rendu de la dernière réunion du SIRTOM où a été soulevée l'idée de la redevance incitative, redevance calculée sur le poids des déchets.

20°) Foyer Rural

Roland Simonet informe le Conseil municipal des points suivants :

- Le Foyer Rural est toujours porteur du projet pour les « jardins partagés » et sont à la recherche de subventions.
- Les plans pour le cloisonnement ont été fournis ; il sera réalisé par des membres du Foyer, les fournitures étant prises en charge par la Commune.

Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : Mardi 03 janvier 2012 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 22h50